



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Sommaire

I. Contexte Général du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 :	4
A. Le contexte macroéconomique :	4
B. La trajectoire des Finances Publiques :	4
II. La situation de notre Collectivité :	6
A. L'exécution budgétaire 2020 :	6
B. La Trésorerie :	7
C. Les niveaux d'Épargne :	8
III. La préparation du budget 2021 :	9
A. La section de Fonctionnement du Budget Principal :	10
1. Les Recettes de fonctionnement :	10
a) Fiscalité directe locale :	10
b) Concours de l'État :	11
c) Recettes issues de la tarification des services :	12
d) Synthèse :	12
2. - Les Dépenses de fonctionnement :	13
a) Les dépenses de personnel :	13
b) Les subventions de fonctionnement aux associations :	16
c) Les autres dépenses de fonctionnement :	17
d) L'objectif global des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :	17
B. La section d'investissement du Budget Principal :	18
1. Les recettes :	18
a) Le produit des amendes de police :	18
b) Les subventions :	18
c) Le virement de la section de fonctionnement et les autres recettes :	18
d) L'objectif global d'évolution du besoin de financement du budget principal :	19
2. Dette :	19
a) Situation de la dette au 31 décembre 2020 :	19
b) Répartition par prêteurs :	20
c) Répartition par structure de dette au 31 décembre 2020 :	21
d) Charte Gissler :	22
3. Les Dépenses d'investissement :	23
a) Les dépenses récurrentes :	23
b) Les dépenses engagées :	24
c) Les nouvelles opérations :	25

INTRODUCTION

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales) dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il est obligatoire et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 07 août 2015, complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 modifie le contenu de ce débat qui devient désormais un Rapport sur les Orientations Budgétaires comprenant des informations telles que :

- Engagements pluriannuels envisagés
- État sur la structure et la gestion de la Dette
- Présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
- Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport doit être transmis au représentant de l'État et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre. Il fait enfin l'objet d'une publication.

I. Contexte Général du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 :

Le projet de loi de finances pour 2021 a été présenté à l'Assemblée Nationale le 28 septembre 2020 ; des ajustements et modifications sont susceptibles d'intervenir d'ici son adoption définitive.

A. Le contexte macroéconomique :

La croissance mondiale en 2020 est marquée par une crise sanitaire qui aura des répercussions en 2021 et sur les années suivantes. Les mesures de confinement pour contrôler cette crise ont mis à l'arrêt les économies de nombreux pays dont la France entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'INSEE, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement du printemps. Le PIB (produit intérieur brut) pourrait reculer en moyenne de 10 %. Un net rebond devrait être attendu en 2021 mais le retour à l'état d'urgence sanitaire depuis le 17 octobre 2020 et le reconfinement depuis le 30 octobre 2020 viennent hypothéquer les perspectives optimistes annoncés par les institutionnels.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

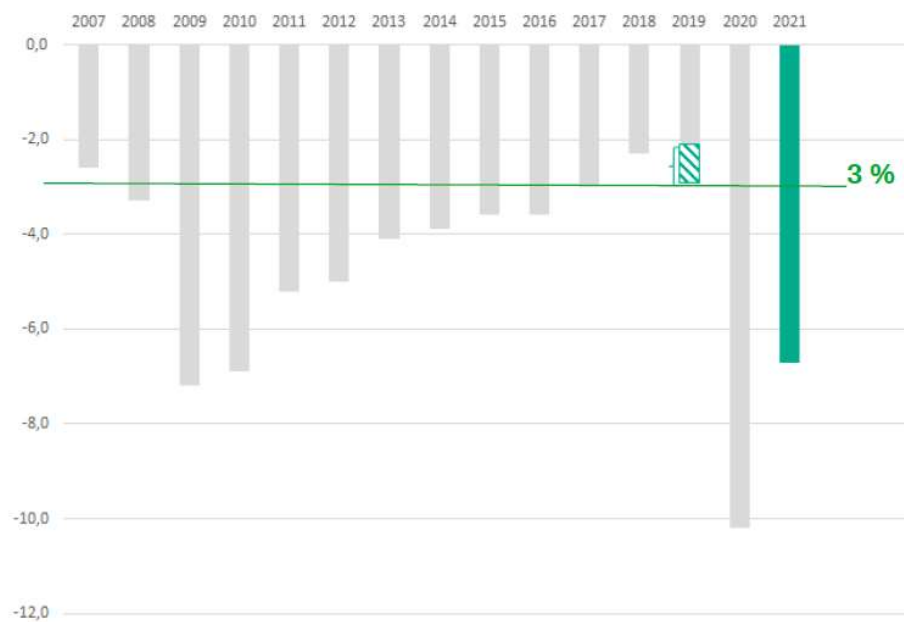
Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la mobilisation de l'État pour répondre à la crise liée à la COVID-19 et à la récession économique enregistrée en 2020. Sauf à subir encore le ralentissement économique pandémique, l'année 2021 sera marquée par le déploiement du plan de relance avec un rebond attendu du PIB entre 7 et 8 %.

B. La trajectoire des Finances Publiques :

Le budget 2021 traduit la volonté du Gouvernement de protéger les français et les françaises et de relancer à tout prix l'activité économique et l'emploi.

Évolution du déficit public (en % de PIB)

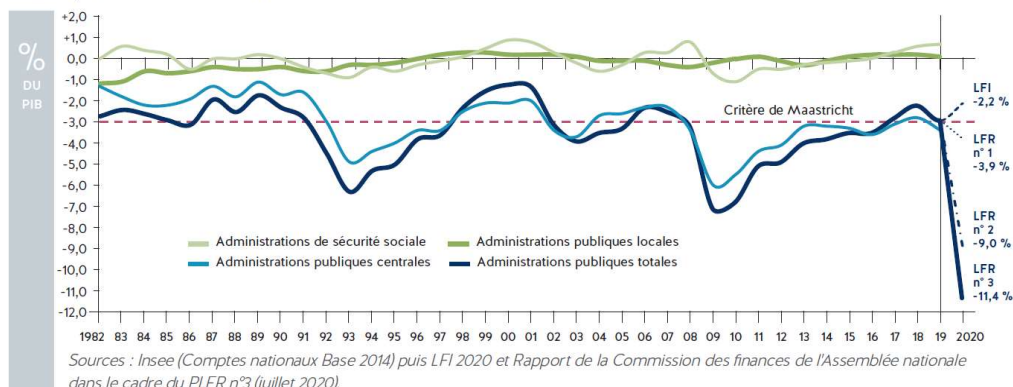


(en 2019 : partie verte et hachurée = bascule du CICE)

Rappelons que la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 attendait des collectivités un effort important en faisant peser sur les APUL (Administrations Publiques Locales) l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



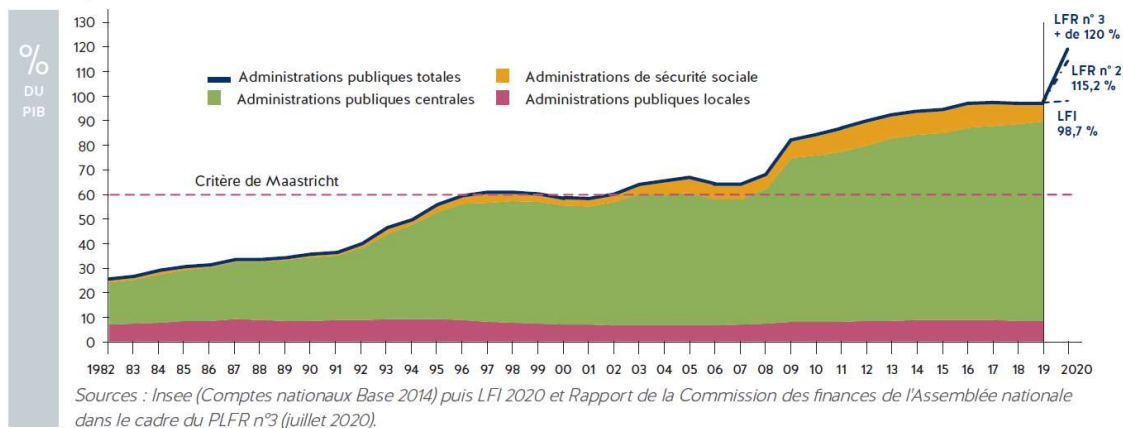
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2020 et Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale dans le cadre du PLFR n°3 (juillet 2020).

Cependant le recours massif à l'endettement entre la loi de finances initiale (LFI) et la loi de finances rectificatives 3 (LFR 3) en attendant la LFR4 bouleverse le schéma du retour à

l'équilibre structurel des Finances Publiques.

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2020 et Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale dans le cadre du PLFR n°3 (juillet 2020).

II. La situation de notre Collectivité :

A. L'exécution budgétaire 2020 :

L'exécution budgétaire 2019 a permis de dégager un excédent reporté de fonctionnement d'environ 426 K€ après affectation du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 3 610 K€.

L'exercice 2020 n'est pas encore clos mais il est désormais acquis que son résultat sera en forte baisse notamment en raison des pertes de recettes liées au confinement, puis aux mesures d'urgence de relance de l'activité économique locale et éventuellement aux conséquences du nouvel état d'urgence sanitaire dans lequel nous venons de rentrer. Cette crise perturbe également le fonctionnement de tous les services de la collectivité avec l'apparition de nouvelles dépenses destinées à protéger la population et les agents (achats et confection de masques, gel hydroalcoolique, fabrication d'écran de protection en plexiglas, protocoles sanitaires renforcés, etc.). Malheureusement pour l'attractivité de la Ville, quelques dépenses habituelles notamment liées à l'événementiel, à la culture et aux loisirs en général devraient toutefois atténuer l'impact de ces dépenses nouvelles.

Certes l'État par la loi de finances rectificatives n°3 a mis en place un dispositif de compensation des pertes de recettes des collectivités mais il ne se substituera que partiellement aux pertes enregistrées en raison du mode de calcul retenu.

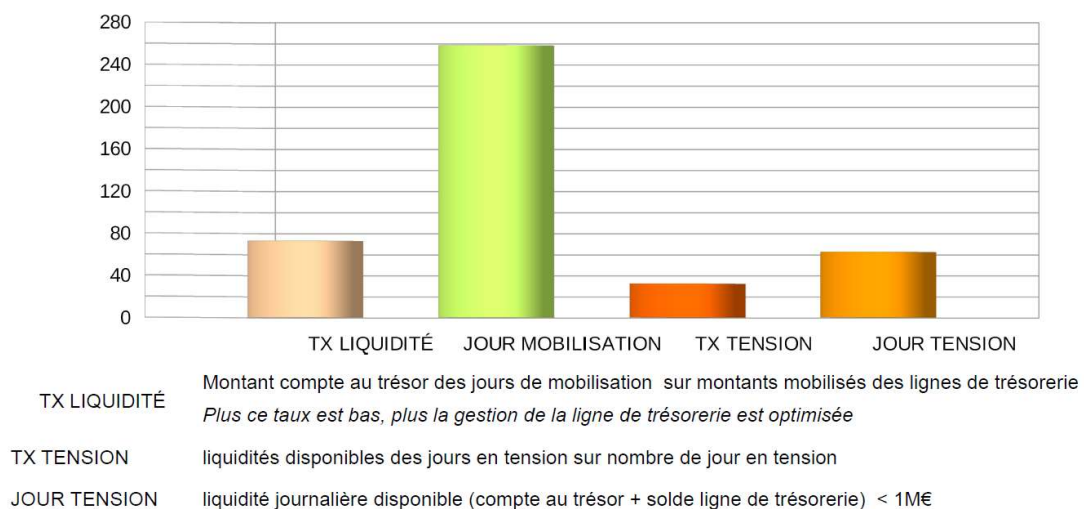
Le Centre Municipal de Santé, malgré les mesures de confinement liées à la COVID-19, maintient son équilibre financier grâce notamment à sa réactivité avec la mise en place de la téléconsultation depuis le mois de mars.

Pour la 1ère fois cette année, le produit des amendes de police est déconnecté de l'activité de contrôle du stationnement payant, dont les recettes 2020 sont lourdement impactées par l'absence puis la baisse de fréquentation, ouvrant ainsi une demande à être indemnisé au profit de notre délégataire SAGS.

B. La Trésorerie :

Le recours aux lignes de trésorerie a été nécessaire à la date du 31 octobre à plusieurs reprises comme représenté par le graphique ci-dessous :

ACTIVITES LIGNES DE TRESORERIE DU 1ER JANVIER AU 31 OCTOBRE

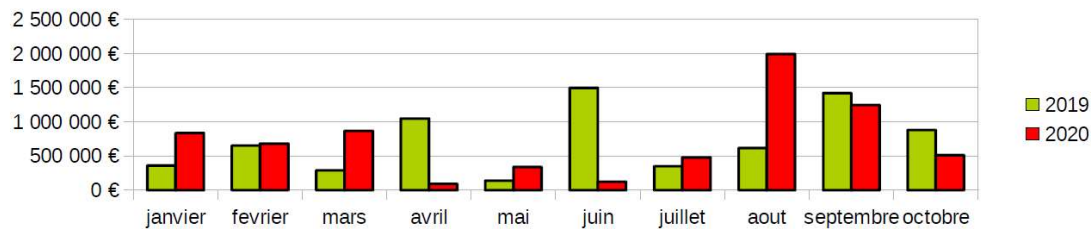


Le taux de liquidité est en baisse par rapport à 2019.

La dématérialisation totale des échanges avec la Recette Municipale permet une accélération des délais de traitement. A période égale, le délai global de paiement est passé d'une moyenne de 36,03 jours en septembre 2019 à 31,85 jours en septembre 2020, bien que la Ville subisse encore et toujours les retards de versements des créances des autres collectivités, retard qui peut atteindre plusieurs mois, voire plusieurs années (on peut citer entre autre la subvention du Département pour la Salle d'activité du Taillis dont le versement demandé en juin 2018 a été versé fin 2019).

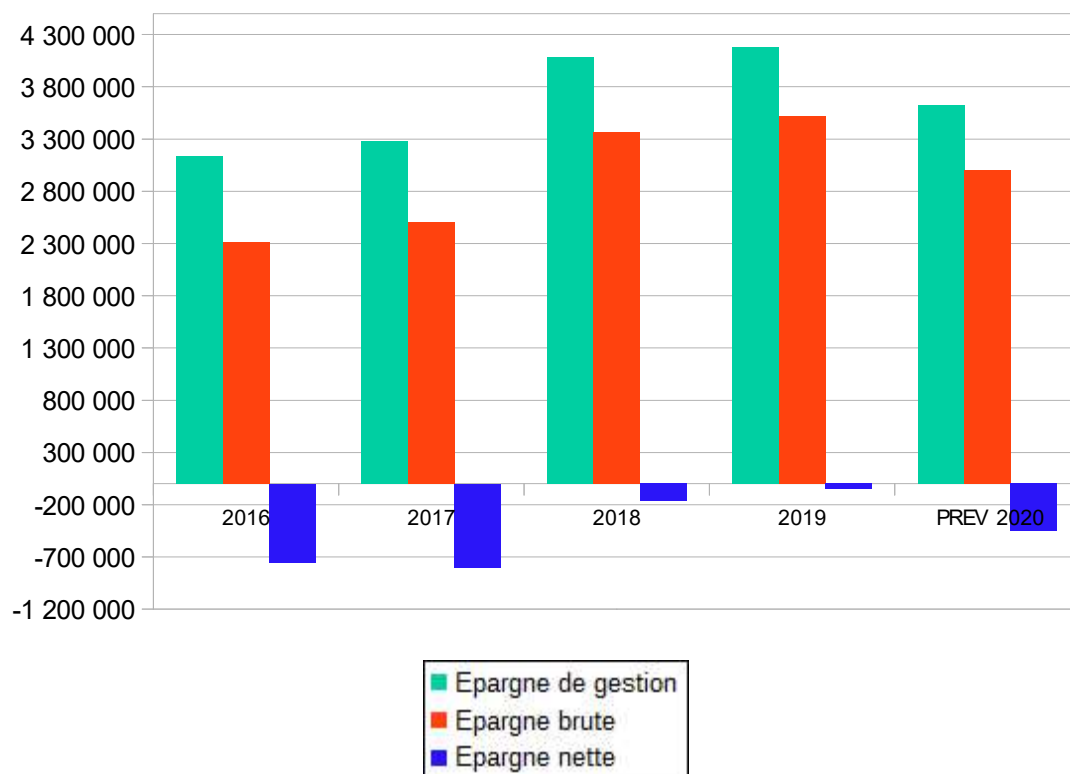
Le solde du compte au Trésor au dernier jour de chaque mois (trésorerie disponible pour le paiement des dépenses) est résumé dans le graphique ci-dessous :

SOLDE MENSUEL TOUS BUDGETS DU COMPTE AU TRESOR (au dernier jour du mois)



C. Les niveaux d'Épargne :

Le redressement des dernières années est contrarié en 2020 par les effets de la crise sanitaire notamment en grevant les recettes des services attendues et en accroissant les dépenses de lutte contre la pandémie. Afin de soutenir l'activité économique de nos commerçants de Centre Ville, la Municipalité a voté de mesures d'accompagnement telles que l'exonération des droits de place, la gratuité du stationnement tous les samedis après-midi. Le remboursement de la dette 2020 et des années à venir reste un poids important malgré les efforts de désendettement.



Lexique :

- L'épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (= épargne de gestion) moins les charges d'intérêts. Appelée aussi autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)
- L'épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

III. La préparation du budget 2021 :

Faisant suite à un processus électoral erratique, le budget 2021, premier de l'équipe nouvellement élue, sera élaboré sur une hypothèse provisoire de retour à la normale. Il sera actualisé au cours de l'année, si nécessaire, au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie.

En 2021, l'essentiel de nos recettes fiscales reposera désormais sur la seule taxe foncière acquittée par les propriétaires. En effet, le produit issu de la Taxe d'Habitation sera désormais en partie à la main de l'État, qui pourra en faire varier le montant chaque année.

La part de dette concernant les compétences transférées (EAU POTABLE en 2017 au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dordogne Pourpre, ASSAINISSEMENT en 2020 à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) devrait pouvoir être supporté directement par les organismes en charge de leur gestion. Cette modification allégerait notre encours de dette de près de 2 712 K€. La baisse du niveau global d'endettement diminue à nouveau la charge d'intérêts qui passera ainsi en dessous des 600 K€ par an.

Au 1^{er} janvier, l'activité ABATTOIR va changer de mode gestion via une délégation de service public entraînant la clôture du budget annexe et l'intégration de tous les éléments comptables dont le déficit dans le budget principal de la Ville.

La structure de la pyramide des âges des agents de la Ville impose une anticipation des vagues de départ en privilégiant la formation des agents restants et en équipant notamment les secteurs administratifs d'outils métier de plus en plus performants.

Concernant les investissements futurs, l'ensemble de leur programmation s'efforce d'unir nos priorités locales aux axes retenus par le plan de relance national et européen, ainsi qu'aux objectifs conventionnés dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) anciennement ACV (Action Cœur de Ville).

A. La section de Fonctionnement du Budget Principal :

1. Les Recettes de fonctionnement :

a) *Fiscalité directe locale :*

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas durant l'année 2021 conformément aux engagements pris par l'équipe municipale en place.

Pour rappel ci-dessous, un tableau comparatif des taux d'imposition par rapport aux moyennes nationales

	VILLE DE BERGERAC			TAUX MOYEN AU NIVEAU NATIONAL*	TAUX MOYEN AU NIVEAU DEPARTEMENTAL*
	2019	2020	2021	Données 2019	Données 2019
Taxe foncier bâti	34,47 %	34,47 %	34,47 %	21,59 %	28,08 %
Taxe foncier non bâti	134,51 %	134,51 %	134,51 %	49,72 %	88,12 %

* toutes strates confondues

Concernant les modalités définitives de compensation du produit de la Taxe d'Habitation : les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire ; la situation de « sur » ou de « sous » compensation sera corrigée par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Côté contribuable, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales (RP) est effective en 2020 pour plus de 80% des contribuables. Elle sera progressive sur 3 années pour les foyers les plus aisés qui ne s'acquitteront plus que des 2/3 en 2021, d'un 1/3 en 2022 et plus rien en 2023.

Le régime de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et sur les logements vacants reste inchangé.

La taxe sur les friches commerciales est également en vigueur avec rappelons le au taux maximum de 20 % la 1ère année, 30 % la 2ème année et 40 % la 3ème année.

b) Concours de l'État :

Hormis des adaptations marginales liées à la variation de la population, le montant de la Dotation Forfaitaire devrait rester constant ainsi que celui de la Dotation Nationale de Péréquation. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine continue d'être projetée en hausse de 65 K€ par rapport à 2020.

L'État, malgré ses engagements, a supprimé en 2019 la DC RTP (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle), soit une perte de 19 K€ en 2021.

L'État continue d'inclure dans ses variables d'ajustement les compensations d'exonération de taxes foncières qui devraient se stabiliser en 2021.

Taxe Foncière Non Bâtie

	bases exonérées	taux	Compensation 2020 avant minoration	coefficient minoration	Compensation 2020 après minoration
abattements terres agricoles	38 709	123,40 %	47 767	0,698002	33 341
longue durée (bois)	9 587	134,51 %	12 895	0,069697	899
SOUS TOTAL	48 296		60 662		34 240

Taxe Foncière Bâtie

	bases exonérées	taux	Compensation 2020 avant minoration	coefficient minoration	Compensation 2020 après minoration
personne de condition modeste	1 243 148	29,89 %	371 577	0,069697	25 898
quartier politique de la Ville	21 948	34,47 %	7 565	0,263946	1 997
logement social	649 635	34,47 %	223 929	0,069697	15 607
Sous-Total	1 914 731		603 072		43 502
TOTAL TFNB – TFB	1 963 027		663 734		77 742

De façon cumulée, là où la Ville « est en droit de percevoir » 663 K€, elle n'est compensée qu'à hauteur 77 K€.

c) Recettes issues de la tarification des services :

La plupart des services proposés par la Ville de BERGERAC pour 2020-2021 ont été revalorisés d'1% depuis le 1^{er} septembre 2020.

Bien que prévu sur l'hypothèse d'un retour à la normale dès le 1^{er} janvier, ce poste pourrait connaître de grosses variations à la baisse en fonction de l'évolution de la pandémie.

d) Synthèse :

Globalement pour les recettes de fonctionnement, le récapitulatif par grandes masses peut se résumer ainsi :

	2017 REALISE	2018 REALISE	2019 REALISE	2020 BP VOTE	2021 ENVISAGE	2022 PROSPEC TIVE
Produits des services	3 739 275	4 872 518	5 147 309	5 010 000	4 861 000	5 300 000
Fiscalité	21 286 383	21 837 179	22 115 259	22 300 000	22 489 500	22 570 000
Dotations Subventions	7 196 071	7 183 669	7 185 818	7 173 000	7 090 000	7 214 000
Autres produits	306 077	267 531	307 904	335 000	489 000	377 000
Produits financiers	78 071	66 046	55 222	80 000	39 000	23 000
TOTAL	32 605 877	34 226 943	34 811 512	34 898 000	34 968 500	35 484 000

2. - Les Dépenses de fonctionnement :

a) Les dépenses de personnel :

• Un budget toujours maîtrisé :

	Année 2019 compte administratif	Année 2020 (mandaté 10 mois + simulation nov/déc)	Année 2021 (propositions budgétaires)	Année 2022 Prospective
Traitements des fonctionnaires	10 200 000 €	10 324 785 €	10 200 000 €	
NBI - SFT	365 200 €	231 000 €	230 000 €	
Primes et indemnités	1 515 000 €	1 755 000 €	2 000 000 €	
Rémunérations des contractuels	1 125 086 €	1 250 000 €	1 150 000 €	
Rémunération des personnels extérieurs (enseignants TAPS)	90 000 €	60 000 € (baisse en raison de la covid)	85 000 €	
Rémunération des emplois aidés	201 000 €	33 500 €	45 000 €	
Charges patronales (transport, FNAL, CDG, CNFPT , URSSAF, ASSEDIC, caisses de retraite, assurance du personnel)	5 552 000 €	5 592 355 € (les 2 derniers mois de cotisation de l'année non réclamés par le CNFPT suite au covid soit économie de 19 250 €)	5 640 000 €	
Médecine du travail	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Participation prévoyance	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Versées directement (décès, chômage)	20 000 €	0 €	30 000 €	
TOTAL Chapitre 012	19 188 286 €	19 366 640 €	19 500 000 €	19 500 000 €
Évolution par rapport à l'année précédente	+ 152 954 € soit + 0,80 %	+ 178 354 € soit + 0,92 %	+ 133 360 € soit + 0,68 %	=

Il convient de rajouter à ce total, la part refacturée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'un montant fixe de 69 K€.

En 2021, deux mesures réglementaires entraîneront une augmentation de la masse salariale comme en 2020 :

- Sur la ligne traitement des fonctionnaires : le dernier volet au 1^{er} janvier 2021 de la réforme PPCR « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » qui réévalue les grilles indiciaires, ce qui représente une dépense supplémentaire de 20 000 €.

- Sur la ligne primes et indemnités :
 - la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel) pour les agents représente un montant de 25 000 €
 - 2 tours d'élections supplémentaires par rapport à 2020 soit un montant de 34 000 €

En neutralisant les mesures réglementaires 2021 d'un montant global estimé à 79 K€, la hausse des charges de personnel est de l'ordre de 55 K€, soit 0,28 %.

Comme auparavant, la collectivité étudiée, au cas par cas, au regard des effectifs et du fonctionnement de chaque service, le remplacement ou non des départs afin de permettre de limiter, dans la mesure du possible, l'augmentation de la masse salariale.

- **Les avantages en nature :**

- **Les logements :**

5 agents en 2020 pour un montant de 15 386 € (de janvier à octobre 2020).

- **Les repas :**

30 agents en 2020 pour un montant de 3 237 € (de janvier à octobre 2020).

- **Le temps de travail :**

Pour rappel, la durée légale du temps de travail est au maximum de 1 607 heures.

		Année 2020	Année 2021	Année 2022 - projet
Jours de l'année		366 jours	365 jours	
Jours non travaillés	Repos hebdomadaire (2,5 jours x 52 semaines)	130 jours	130 jours	
	Congés annuels	32 jours	32 jours	
	Fériés (du lundi au vendredi)	9 jours	8 jours	
Nombre annuel de jours de travail effectifs		195 jours	195 jours	
Nombre annuel d'heures de travail effectives	35,5 h / 4,5 j = 7,89h de travail en moyenne par jour	1 538H33	1 538H33	A compter de 2022 passage aux 1607 heures

Entre la fin de l'année 2020 et dans le courant de l'année 2021, une concertation avec l'ensemble des agents et les représentants syndicaux va être lancée pour la mise en place des 1607 heures prévus par la loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique.

• **Les effectifs :**

Évolution des effectifs permanents (en activité) depuis 3 ans :

	Effectifs au 31/12/2018 par catégorie*				Effectifs au 31/12/2019 par catégorie*				Projection Effectifs au 31/12/2020 par catégorie*				Projection Effectifs au 31/12/2021 par catégorie*			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Fonctionnaires	17	56	380	453 (+13)	23	57	371	451(-2)	20	58	371	449 (-2)	21	57	369	447 (-2)
Emplois fonctionnels	2	-	-	2 (-1)	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)	2			2 (=)
Collab. Cabinet	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1			1 (=)
Contractuels publics	7	3	9	19 (- 6)	7	3	8	20 (+1)	6	3	9	20 (=)	8	3	9	19 (-1)
Contractuels privés (abattoir)				24 (=)				20 (-4)				20 (=)				0 (-20)
Contrats aidés	6 apprentis 2 contrats adulte relais 6 contrats d'accompagnement emploi 14 contrats emplois d'avenir			28 (-10)	6 apprentis 2 contrats adulte relais 2 contrats d'accompagnement emploi 2 contrats emplois d'avenir			12 (-14)	6 apprentis 2 contrats adulte relais 3 contrats d'accompagnement emploi			10 (-2)				10 (=)
TOTAL				527 (-4)				506 (-21)				502 (-4)				479 (-23)

Évolution des effectifs non permanents depuis 3 ans :

	Effectifs au 31/12/2018	ETP au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019	ETP au 31/12/2019	Projection au 31/12/2020	Projection ETP au 31/12/2020
Autres contractuels non titulaires	110	27,55	111	29,13	113	29,41
Dont non titulaires sur postes permanents	28 (dont 17 agents au 31/12/2018)	13,14 (dont 8,79 au 31/12/2018)	23 (dont 17 agents au 31/12/2019)	27,07 (dont 9,10 au 31/12/2019)	17 (dont 13 projection au 31/12/2020)	27,73 (dont 7,5 projection au 31/12/2020)

• Évolution des départs à la retraite depuis 2017 :

Année	Nombre de départs à la retraite
2017	14 agents
2018	12 agents
2019	18 agents
2020	19 agents
Prévisions 2021	20 agents

• Prévisions de départs à la retraite des fonctionnaires :

	2020	2021	2022
Fonctionnaires âgés de 62 ans et + (<i>âge légal de départ à la retraite</i>)	19	25	43
% des effectifs actuels (451 fonctionnaires)	4,21%	5,54%	9,53 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (<i>âge limite de départ à la retraite</i>)	1	1	1

b) Les subventions de fonctionnement aux associations :

Les mises à disposition de personnel aux associations au titre de l'année 2020 facturées en 2021 sont en légère baisse.

L'enveloppe globale des subventions accordées aux associations devrait rester identique à celle de l'année 2020 (soit environ : 1 050K€).

La nouvelle équipe municipale va entamer un travail d'analyse et de propositions de critères pour l'attribution des subventions.

c) *Les autres dépenses de fonctionnement :*

Les services de la Ville ont établi des propositions sur la base du réalisé 2019 à périmètre constant.

Toutefois un effort particulier de formation des agents est programmé afin de les accompagner dans la maîtrise des nouvelles technologies garantissant la qualité du service et de l'optimisation des effectifs.

Globalement, le budget de fonctionnement dépenses pour 2021 se traduira par grandes masses de la façon suivante :

	2017 REALISE	2018 REALISE	2019 REALISE	2020 BP VOTE	2021 ENVISAGE	2022 PROSPEC TIVE
Charges à caractère général	5 583 508	5 638 037	6 088 588	6 100 000	6 200 000	5 700 000
Dépenses de personnel (y compris échanges financiers CLECT)	19 101 648	19 318 481	19 476 238	19 800 000	19 569 000	19 569 000
Autres charges	4 860 185	5 471 331	5 794 709	5 600 000	5 500 000	5 300 000
Intérêts de la dette	768 271	705 710	645 000	650 000	600 000	515 000
Autres	111 174	190 772	167 993	132 000	178 000	190 000
TOTAL	30 424 788	31 325 331	31 547 487	32 282 000	32 113 271	31 274 000

d) *L'objectif global des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :*

L'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018 prévoit que la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement soit décrite. Elle est présentée ci-dessous en euros courants et constants (corrigés de l'inflation prévisionnelle) afin d'avoir une vision finale de leur évolution :

EXERCICES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA PREV 2020	2021	2022
Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	30 425	31 325	31 547	31 513	32 113	33 000
Variation en € courant		2,96 %	0,71 %	-0,11 %	1,90 %	2,76 %
Inflation		1,02 %	1,01 %	0,00 %	0,60 %	1,00 %
Variation en € constant		1,91 %	-0,31 %	-0,11 %	1,29 %	1,73 %

B. La section d'investissement du Budget Principal :

1. Les recettes :

a) *Le produit des amendes de police :*

Au 1^{er} janvier 2018, le produit des amendes a été modifié avec la mise en place des forfaits post-stationnement dont la recette est désormais imputée à la section de fonctionnement.

Il reste toutefois la part de recettes versées au titre des infractions au Code de la Route. Le nombre d'infractions relevées au titre de 2019 par la Police Municipale et la Police Nationale s'établirait autour de 8 400. Sur la base d'une valeur du point d'indice égale à 2020, ce produit devrait avoisiner les 400 000 € pour 2021.

b) *Les subventions :*

En 2021, plusieurs opérations importantes fortement subventionnées se poursuivent : CIAP (Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine) environ 80 %, salle d'activité Cyrano Le Taillis environ 60 %. Deux nouvelles opérations seront lancées avec également un fort taux de financement : Halle du Marché Couvert environ 50 % et Église Notre Dame plus de 80 %. Parmi les opérations à fort taux de participation, il est prévu d'inscrire les travaux du Centre J. Lagabriele.

c) *Le virement de la section de fonctionnement et les autres recettes :*

Le virement possible après prise en compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement se situera aux alentours de 2 000 K€ ; le montant de la dotation aux amortissements sera de l'ordre de 1 750 K€ : soit un autofinancement prévisionnel total de 3 750 K€. Cet autofinancement couvre en priorité le remboursement du capital de la dette (3 600 K€ en 2021) y compris les emprunts de l'abattoir suite à la clôture de son budget annexe pour transformation en SEM à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après négociation avec le Crédit Agricole, il va être possible à compter du 1^{er} janvier de transférer la part d'emprunt des compétences transférées EAU et ASSAINISSEMENT via un avenant aux organismes en charge de leur gestion.

Il ne restera donc que la part de capital relative aux compétences transférées au Syndicat Mixte Air Dordogne pour l'aéroport (SMAD) et à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la part relevant de la CLECT d'un montant de 220 K€. Ce montant est compensé par une recette équivalente versée par les organismes concernés.

A titre d'information, la capacité de désendettement en nombre d'années d'épargne brute calculée selon la méthode de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier contrôle, est estimée aux alentours de 9 années pour le compte administratif 2019 et de 11 ans pour le compte administratif prévisionnel 2020 en raison de l'effet pandémie.

d) L'objectif global d'évolution du besoin de financement du budget principal :

Selon l'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022, le besoin de financement se calcule ainsi : « emprunts réalisés minorés des remboursements de dette » :

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital Remboursé en K€	3 575	3 569	3 455	3 611	3 554
Capital Emprunté en K€	2 150	2 300	1 700	3 600	3 500
Besoin de financement	-1 425	-1 269	-1 755	-11	-54

2. Dette :

a) Situation de la dette au 31 décembre 2020:

L'effort de désendettement se poursuit avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû sera de 29 495 K€. Un avenant de transfert partiel de contrat devrait être signé avec le CA CIB filiale du CREDIT AGRICOLE pour les

parts d'emprunts conservées pas la Ville lors du transfert de l'eau potable et de l'assainissement pour un capital restant dû (CRD) transféré de 2 712 k€.

Le détail entre la part de dette propre et les emprunts transférés est retracé dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022
INTERETS DETTE PROPRE	587 451	497 633	460 841
INTERETS DETTE TRANSFEREE SMAD	8 547	5 805	2 958
INTERETS DETTE TRANSFEREE CAB	26 609	24 533	19 509
INTERETS DETTE EAU POTABLE	40 155		
INTERETS DETTE TRANSFEREE ASSAINISSEMENT		1 639	835
INTERETS PART ABATTOIR AU 1ER janvier 2021		20 412	
TOTAL	662 762	550 021	484 142

ANNUITE EN CAPITAL DETTE PROPRE SANS EMPRUNT NOUVEAU EN 2021	3 047 646	3 239 094	3 205 806
ANNUITE EN CAPITAL DETTE SMAD	70 445	73 185	76 032
ANNUITE EN CAPITAL DETTE CAB	113 659	112 488	105 455
ANNUITE EN CAPITAL DETTE ASSAINISSEMENT	223 163	21 477	21 477
ANNUITE EN CAPITAL ABATTOIR au 1 ^{er} janvier 2021		164 890	145 159
TOTAL	3 454 913	3 611 134	3 553 929

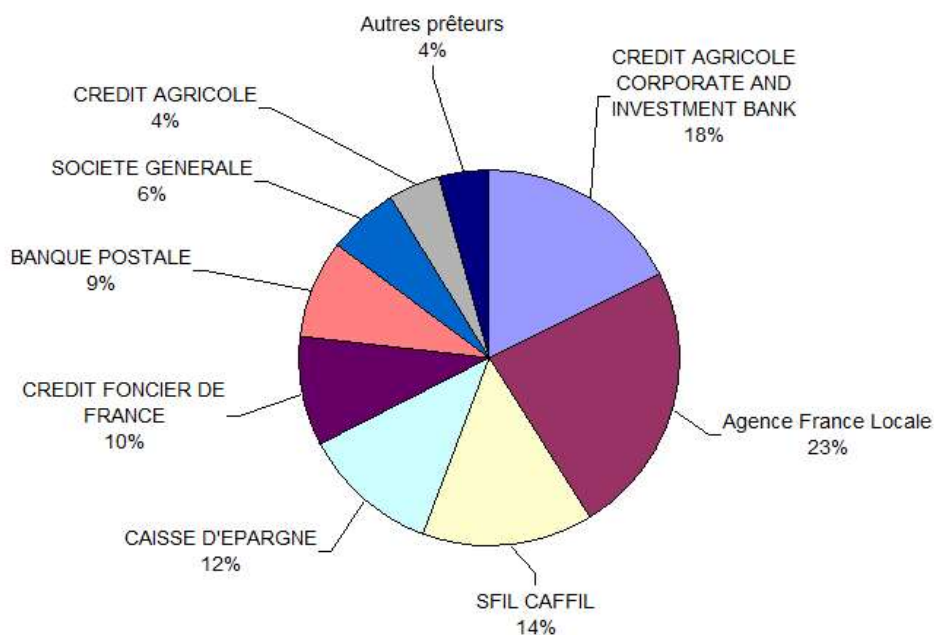
CAPITAL RESTANT DU DETTE PROPRE AU 31/12 SANS EMPRUNT NOUVEAU	28 758 306	28 110 748	24 738 306
CAPITAL RESTANT DU DETTE TRANSFEREE SMAD AU 31/12	149 217	76 032	
CAPITAL RESTANT DU DETTE AEP AU 31/12	544 758		
CAPITAL RESTANT DETTE CAB AU 31/12	545 982	433 534	328 079
CAPITAL RESTANT DU DETTE ASSAINISSEMENT AU 31/12	2 210 176	21 477	
CAPITAL RESTANT DU DETTE ABATTOIR à partir du 31/12/2021		969 871	824 713
TOTAL DETTE	32 208 440	29 611 663	25 891 098

La Ville se sera désendettée de 1 700 K€ au cours de l'exercice 2020.

Les emprunts nécessaires au financement des investissements 2020 ont d'ores et déjà été souscrits auprès de la Banque Postale pour 1 700 K€ (versement prévu le 13 novembre) et auprès de l'Agence France Locale pour 1 700K€ (avec une phase de mobilisation au plus tard le 31 mars 2021).

b) Répartition par prêteurs :

Le graphique ci-après représente la répartition par prêteur, et le tableau suivant le capital restant dû par prêteur au 31 décembre 2020 :



Prêteur	CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 401 367 €
Agence France Locale	7 166 712 €
SFIL CAFFIL	4 383 530 €
CAISSE D'EPARGNE	3 565 435 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 926 316 €
BANQUE POSTALE	2 634 000 €
SOCIETE GENERALE	1 808 983 €
CREDIT AGRICOLE	1 372 435 €
Autres prêteurs	1 272 670 €
Ensemble des prêteurs	30 531 447 €

c) Répartition par structure de dette au 31 décembre 2020 :

Les contrats ayant déjà signés pour les emprunts à souscrire au titre des investissements 2020, ils sont intégrés dans le tableau ci-dessous, excepté celui à phase de mobilisation dont le contrat est signé mais les fonds ne seront débloqués en principe qu'au cours du 1^{er} trimestre 2021 :

Dette par type de risque :

Type	Encours
Fixe	18 926 953 €
Fixe à phase	704 000 €
Variable	10 000 493 €
Livret A	900 000 €
Ensemble des risques	30 531 447 €

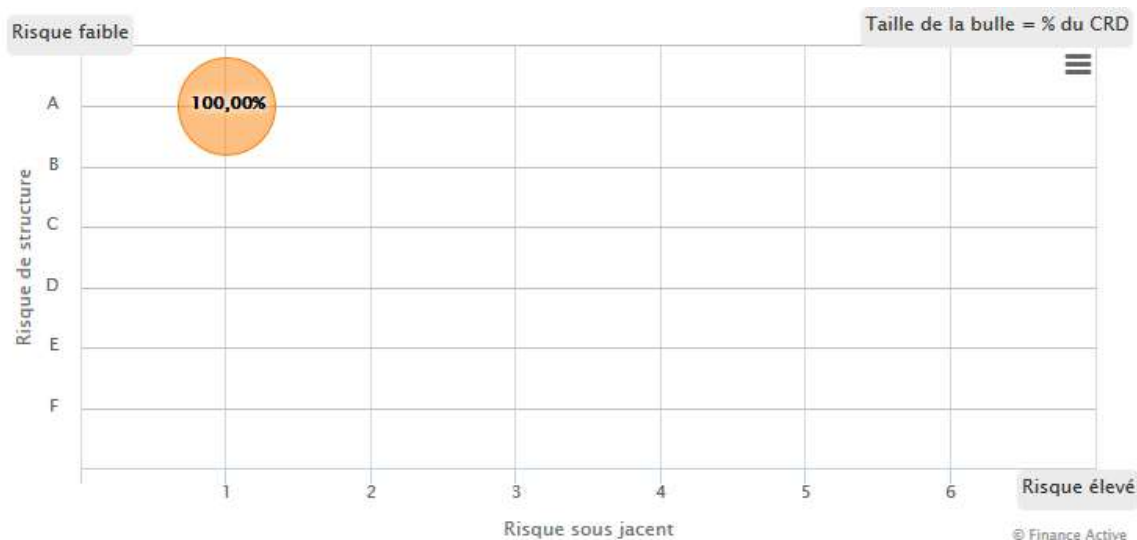
Les emprunts souscrits au titre de 2020 ont les caractéristiques suivantes :

- Agence France Locale sur 20 ans au taux fixe de 0,57 %
- Banque Postale sur 15 ans au taux fixe de 0,49 %.

d) Charte Gissler :

La totalité des encours est classée en catégorie 1A , c'est-à-dire des emprunts en euros à taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

La dette de la Ville de BERGERAC ne comporte donc aucun emprunt à risque.



3. Les Dépenses d'investissement :

a) Les dépenses récurrentes :

Les dépenses récurrentes ont pour objectif principal de maintenir et mettre aux normes les équipements. Elles concernent également les enveloppes consacrées à l'acquisition des matériels nécessaires au fonctionnement des différents services de la collectivité. L'enveloppe globale de ce poste est comprise entre 1 200 K€ et 1 900 K€ sur les années 2021 – 2024 avec un effort particulier sur l'enveloppe dédiée aux équipements informatiques, les travaux sur les bâtiments afin de réaliser des économies d'énergie et l'acquisition de matériel de propreté..

OPERATIONS RECURRENTES								
N° DE LIGNE	CATEGORIE	TYPE INVESTISSEMENT	OPERATION	2020	2021	2022	2023	2024
				BUDGET TOTAL 2020	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE
1	ACQUISITIONS	IMMOBILIER	FRAIS NOTAIRES ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000
2	ACQUISITIONS	MATERIEL	ACQUISITIONS MATERIEL ESPACES PAYSAGERS	15 178	50 000	45 000	45 000	45 000
3	ACQUISITIONS	MATERIEL	CONSEILS DE QUARTIER	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
4	ACQUISITIONS	MATERIEL	EQUIPEMENT DES ECOLES	32 557	25 000	25 000	25 000	25 000
5	ACQUISITIONS	MATERIEL	ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE	0	15 000	15 000	15 000	15 000
6	ACQUISITIONS	MATERIEL	INFORMATIQUE – MATERIEL ET LOGICIELS	296 683	250 000	180 000	180 000	180 000
7	ACQUISITIONS	MATERIEL	INFORMATISATION DES ECOLES	47 905	25 000	25 000	25 000	25 000
8	ACQUISITIONS	MATERIEL	MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE	2 630				
9	ACQUISITIONS	MATERIEL	MATERIEL DE PROPLETE	0	185 000		60 000	
10	ACQUISITIONS	MATERIEL	MATERIEL DES SERVICES HORS ESPACES VERTS	74 232	30 000	30 000	30 000	30 000
11	ACQUISITIONS	MATERIEL	MATERIEL DU SERVICE DES SPORTS	73 121	65 000	60 000	60 000	50 000
12	ACQUISITIONS	MATERIEL	MATERIEL ENTRETIEN DES CIMETIERES	36 137	50 000			30 000
13	ACQUISITIONS	MATERIEL	OUTILLAGE CTM	31 354	60 000	20 000	20 000	20 000
14	ACQUISITIONS	MATERIEL	REMPLACEMENT MATERIEL CUISINE CENTRALE	20 820	20 000	20 000		
15	ACQUISITIONS	VEHICULES	VEHICULES	80 500	50 000	60 000	60 000	120 000
16	AMENAGEMENTS DIVERS	TRAVAUX	EQUIPEMENT DU JARDIN CINERAIRE FUNERAIRE	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
17	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	TRAVAUX	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	85 118	30 000	30 000	30 000	30 000
18	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	TRAVAUX	JEUX PUBLICS	0	30 000	30 000	30 000	30 000
19	AMGT URBAINS DIVERS	ACQUISITION DE MATERIEL	BORNES ARRETS MINUTES	0	30 000	30 000	30 000	30 000
20	BATIMENTS	TRAVAUX	AUTRES BATIMENTS + INSTALL SPORTIVES	352 387	160 000	160 000	160 000	160 000
21	BATIMENTS	TRAVAUX	GROSSES REPARATIONS ECOLES	77 243	120 000	120 000	120 000	120 000
22	BATIMENTS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	ECONOMIES D'ENERGIE	0	170 000	100 000	100 000	100 000
23	BATIMENTS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	REFECTION DES TOITURES	234 718	250 000	200 000	200 000	200 000
24	CAUTIONS	CAUTION	CAUTION DIVERSES	1 500	4 500	4 500	4 500	4 500
25	RESEAUX	TRAVAUX	EFFACEMENT RESEAUX ELECTRIQUES BT HORS CONVENTION	30 000	46 000	30 000	30 000	30 000
26	RESEAUX	TRAVAUX	RESEAUX ET TRAVAUX AMENAGEMENTS URBAINS	277 574	50 000	150 000	50 000	50 000
27	SUBVENTIONS	SUBVENTION ECONOMIES D'ENERGIE	PRIMES OPAH – SOUTIEN AU LOGEMENT ANCIEN	141 724	70 000	70 000	70 000	70 000
TOTAL OPERATIONS RECURRENTES				1 984 381	1 853 500	1 472 500	1 412 500	1 432 500

b) Les dépenses engagées :

Il s'agit essentiellement d'opérations engagées par l'ancienne municipalité relatives à la réglementation (mise en accessibilité des bâtiments – ADAP...), aux marchés publics (marché de chauffage, Salle d'Activité Cyrano, mise aux normes du bâtiment Rue St Esprit) ou au partenariat ETAT/CAB dans le cadre de l'ORT (travaux du Centre d'Architecture et d'Interprétation du Patrimoine (C.I.A.P.) et Halle du Marché Couvert). Elles concernent également les travaux de l'Eglise Notre Dame avec pour objectif une réouverture au public fin 2021.

OPERATIONS ENGAGEES							
CATEGORIE	TYPE INVESTISSEMENT	OPERATION	2020	2021	2022	2023	2024
			BUDGET TOTAL VOTE	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE
ACQUISITION	IMMOBILIER	AMENAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE -C.I.A.P. Coût total HT 1 700K€	445 235	1 000 000	600 000		
ACQUISITION	IMMOBILIER	AMENAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - HALLE MARCHE COUVERT Coût Total 2 200 K€		300 000	1 100 000	800 000	
ACQUISITION	TRAVAUX	SALLE D'ACTIVITES du TAILLIS CYRANO	1 056 295	700 000			
BATIMENTS	OPERATIONS	EGLISE NOTRE DAME	200 000	1 440 000	708 000	744 000	744 000
ACQUISITION	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	BATIMENT RUE ST ESPRIT	540 202	40 000			
ACQUISITION	MATERIEL	DEFIBRILLATEURS	51 597	20 000	15 000	15 000	
ACQUISITION	MATERIEL	AMENAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - ENVELOPPE DES COMMERCANTS	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
ACQUISITION	TERRAIN	TERRAIN RUE DU TOUNET (BRIK CHAOUCHE)	0		40 000		
ADAP	TRAVAUX	ADAP	354 771	250 000	250 000	250 000	250 000
BATIMENTS	ACQUISITIONS	TELEGESTION SUR LES CHAUFFERIES EN P1 MARCHE	36 200	37 300	37 300	37 300	37 300
BATIMENTS	TRAVAUX	CENTRE JACQUES LAGABRIELLE	41 644				
BATIMENTS	TRAVAUX	PARAPLUIE DE PICQUECAILLOUX	79 293				
BATIMENTS	TRAVAUX MISES AUX NORMES	TRAVAUX SUITE COMMISSION DE SECURITE	50 000	80 000	90 000	50 000	50 000
BATIMENTS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	DEMOLITION ESPACE CHARPAK - AMENAGEMENT CAVILLE	256 755	360 000	100 000	0	100 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	ACQUISITION TERRAIN ET TRAVAUX	TERRAIN DE FOOTBALL RIVE GAUCHE BONNEFOND	51 000	51 000			
PARTICIPATION	ENTREE AU CAPITAL	NOUVELLE CUISINE CENTRALE apport 225 K€	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
PARTICIPATION	ENTREE AU CAPITAL	PARTICIPATION SEM DE L'ABATTOIR	100 000				
ACQUISITION	IMMOBILIER	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	100 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
PARTICIPATION	SUBVENTION	CENTRE EVENEMENTIEL participation globale 1 133 K€			377 666	377 666	378 268
PARTICIPATION	SUBVENTION	CONSTRUCTION PISTE ATHLETISME	0	90 000	90 000		
PARTICIPATION	SUBVENTION	PLACETTE USINE HYDROELECTRIQUE	63 000	60 830			
PARTICIPATION	SUBVENTION	RUE ST MICHEL	120 000	120 000			
PARTICIPATION	SUBVENTION	TRAVAUX FUTURE CASERNE POMPIERS	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
RESEAUX	TRAVAUX	EFFACEMENT RESEAUX (Article 8) - ROUTE DE BORDEAUX	244 797	130 000	130 000	130 000	130 000
RESEAUX	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	866 131				
SOUS TOTAL HORS OPERATIONS ORT -EGLISE			2 740 188	1 704 130	1 634 966	1 364 966	2 250 568
SOUS TOTAL OPERATIONS ORT - EGLISE			2 241 732	3 480 000	2 408 000	1 544 000	744 000
TOTAL OPERATIONS ENGAGEES			4 981 920	5 184 130	4 042 966	2 908 966	2 994 568

c) Les nouvelles opérations :

Parmi les opérations nouvelles retenues, la priorité est donnée aux travaux pouvant bénéficier de financements importants afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Pour résumer, les grandes orientations sont détaillées dans la programmation 2020 – 2024 ci-dessous :

OPERATIONS NOUVELLES

CATEGORIE	TYPE INVESTISSEMENT	OPERATION	2020	2021	2022	2023	2024
			BUDGET TOTAL	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE
ACQUISITIONS	ACQUISITION	MATERIEL ENTRETIEN	0		16 000		
ACQUISITIONS	BATIMENTS	DIVERSES ACQUISITION	120 000	115 000			
ACQUISITIONS	MATERIEL	DISPOSITIFS ANTI TERRORISME	0	15 000	30 000		
ACQUISITIONS	MATERIEL	MOBILIER URBAIN (colonne Mégots-Poubelles)		50 000	50 000		
ACQUISITIONS	TERRAIN	RUE DU TOUNET (EL KATARA)	0	0	22 000		
AMGT DIVERS	TRAVAUX	PARC A. MARGOT, BONNEFOND et Jardin Perdoux	0	0	10 000	40 000	1 000 000
AMGT DIVERS	TRAVAUX	PLANTATIONS	34 000	5 000	20 000	20 000	
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	Végétalisation	0	10 000	10 000	10 000	
AMGT DIVERS	TRAVAUX	PONTON PECHE BARRAGE	0	10 000			
AMGT ESPACE	TRAVAUX	GIRATOIRES	0	0	10 000	9 000	
AMGT URBAINS DIVERS	ACQUISITION	COULEE VERTE	166 426	50 000	50 000	50 000	500 000
AMGT URBAINS DIVERS	OPERATIONS	ATHLETES DE RUE LA CATTE	0	20 000			
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	ATELIER MECANIQUE – MISE EN SECURITE DES FOSSES ET SENS DE CIRCULATION	80 000	0			
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	PARC URBAIN DE NAILLAC	118 694	50 000	150 000	50 000	
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	PARKING DES ILLUSTRES	0	5 000			
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	REQUALIFICATION SQUARE MARCEL GUICHARD		10 000	50 000	50 000	
AMGT URBAINS DIVERS	TRAVAUX	QUARTIER DE LA GARE					1 000 000
BATIMENTS	ACQUISITION	CENTRE HORTICOLE	0	0	7 000		
BATIMENTS	IMMOBILIER	LOCAL DESTINE AUX RESTAURANTS DU COEUR	0	0		100 000	
BATIMENTS	IMMOBILIER	TERRAIN RUE ST MARTIN	93 500	0	60 000		
BATIMENTS	OPERATIONS	ARCHIVES MUNICIPALES	0	0	150 000	150 000	
BATIMENTS	TRAVAUX	CENTRE JACQUES LAGABRIELLE	0	50 000	650 000	650 000	
BATIMENTS	TRAVAUX	CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN		0	50 000	200 000	
BATIMENTS	TRAVAUX	IMMEUBLE SUD OUEST	100 000	0	150 000		
BATIMENTS	TRAVAUX	JULES FERRY	0		30 000		
BATIMENTS	TRAVAUX	MAISON DES ARTISTES AUX GRANDS MOULINS		100 000	670 000	630 000	1 000 000
BATIMENTS	TRAVAUX	MAISON LEYDIER	150 000	100 000	600 000	1 500 000	550 000
BATIMENTS	TRAVAUX	MUSIC HALL	400 000	51 000			
BATIMENTS	TRAVAUX	COUVERT DE PETANQUE					500 000
BATIMENTS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	GROSSES OPERATIONS ECONOMIES ENERGIE	264 943	150 000	150 000	150 000	150 000

OPERATIONS NOUVELLES

CATEGORIE	TYPE INVESTISSEMENT	OPERATION	2020	2021	2022	2023	2024
			BUDGET TOTAL	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE	PROPOSE
ECOLES	TRAVAUX	CAMPUS CONNECTE		50 000			
ECOLES	TRAVAUX	ECOLE GAMBETTA	50 000				
ECOLES	TRAVAUX	REFECTION COUR ECOLES	50 000	0			
ECOLES	TRAVAUX	SECURITE DANS LES ECOLES	30 000	0			
EQUIPEMENT	TRAVAUX	CENTRE HORTICOLE	0		16 000		
EQUIPEMENT	TRAVAUX	REFECTION PARKING CTM	135 661	0			
EQUIPEMENTS SPORTIFS	BATIMENTS	GYMNASE BRAMERIE			80 000		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	MATERIEL	DISPOSITIF AIRE DE CAMPING-CARS	16 000	25 000			
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	ARAGON TERRAIN HONNEUR + TERRAIN N°2	0		65 000		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	COUPE DU MONDE 2023	0	120 000	110 000	200 000	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	SITE DE PICQUECAILLOUX	0		45 000	50 000	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	STADE DE LA CATTE	76 636	200 000	250 000		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	TENNIS MILLET	0	25 000			
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	TRANSFORMATION PISCINE PICQUECAILLOUX EN DOJO		50 000	1 000 000	1 500 000	550 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	TRIBUNES STADE GASTON SIMOUNET	90 000				
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	AUTOMATISATION FONCTIONNEMENT ECLAIRAGE ET OUVERTURE DES GYMNASES	30 000	50 000	50 000	50 000	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	GYMNASE ARAGON	40 000				
EQUIPEMENTS SPORTIFS	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	GYMNASE DU TOUNET	125 000	50 000	50 000		
ESPACES VERTS URBAIN	TRAVAUX	PARC JEAN JAURES	0	6 000			
RESEAUX	TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE	ECLAIRAGE PUBLIC	0	250 000	250 000	250 000	250 000
SERVICE DES SPORTS	TRAVAUX	STADE DE CAMPREAL	0	0		12 000	
SUBVENTIONS	PARTICIPATION	BERGGREN	0		110 000	120 000	
SUBVENTIONS	PARTICIPATION	RUE SEVIGNE	0	39 000			
TERRAINS	IMMOBILIER	TERRAIN CANTEROU LA CATTE	0			106 000	
TOTAL OPERATIONS A ARBITRER			2 170 860	1 656 000	4 961 000	5 897 000	5 500 000
TOTAL GENERAL HORS OPERATIONS COEUR DE VILLE – MAISON ST ESPRIT – SALLE CYRANO – EGLISE NOTRE DAME			6 895 429	5 213 630	8 068 466	8 674 466	9 183 068
TOTAL GENERAL			9 137 161	8 693 630	10 476 466	10 218 466	9 927 068